
Numéro de l'intervention: 225-2010
Type d'intervention: **Interpellation**
Déposée le: 23.11.2010
Déposée par: Pardini (Lyss, PS) (porte-parole)
Cosignataires: 0
Urgente: Non 31.01.2011
Date de la réponse: 16.2.2011
Numéro de l'ACE 287/2011
Direction: FIN

Rabattage de réfugiés fiscaux

La société « Relocation Switzerland » propose sur Internet différents services dans le domaine de l'optimisation fiscale à une clientèle étrangère. A cet effet, elle fait expressément valoir les avantages de l'imposition selon la dépense proposée aux riches étrangers et étrangères dans le canton de Berne. Elle exploite ainsi un créneau dans la législation fiscale. Afin de pouvoir continuer de travailler dans ces domaines manifestement intéressants, les représentants de « Relocation Switzerland » participent également à des activités dirigées contre l'abolition prévue de l'imposition selon la dépense. Ainsi, le 9 octobre 2010, un membre de la direction de « Relocation Switzerland » a mis en scène sur la Place fédérale une petite manifestation contre la récolte de signatures pour l'initiative « Des impôts équitables – pour les familles ».

C'est pourquoi je me permets de poser les questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif connaît-il cette société ou d'autres du même type, et est-il informé de leurs activités ?
2. Quel est son avis à ce sujet ?
3. Le Conseil-exécutif sait-il que la société « Relocation Switzerland » intervient par une action politique dans le débat en cours au sujet de l'abolition du forfait fiscal, et qu'en pense-t-il ?
4. Y a-t-il entre les autorités cantonales et des sociétés comme « Relocation Switzerland » des liens institutionnels ?
5. Le Conseil-exécutif a-t-il connaissance de contacts informels entre des sociétés de ce type et certains collaborateurs ou collaboratrices de l'administration cantonale ?
6. Les autorités cantonales, notamment la Promotion économique, attribuent-elles des mandats directement à ces sociétés ?
7. Les autorités cantonales transmettent-elles directement à ces sociétés des informations spéciales ?
8. Quel rôle un tel rabattage en matière fiscale joue-t-il dans la réputation du canton de Berne ?



Réponse du Conseil-exécutif

Question 1

« Relocation Switzerland » est une société anonyme basée à Berne. D'après son site Internet, elle est spécialisée dans l'accompagnement des projets de domiciliation en Suisse de particuliers motivés par des considérations fiscales. Parmi les services qu'elle propose figurent évidemment les conseils en la matière ainsi que la planification, l'organisation et le suivi du projet de domiciliation en Suisse. Les services de conseils fiscaux s'adressent à la fois aux particuliers et à leurs entreprises, qu'elles soient basées en Suisse ou à l'étranger. Il y a des entreprises de ce type dans d'autres cantons aussi.

Question 2

Le canton de Berne a tout intérêt à accueillir des personnes physiques ou morales à forte capacité contributive. Le Conseil-exécutif n'a rien contre le fait que des entreprises privées travaillent sur ce secteur d'activité.

Question 3

Le Conseil-exécutif sait pertinemment que des groupes de pression se mobilisent tantôt pour, tantôt contre l'imposition d'après la dépense. Ce sont là des mouvements tout à fait légitimes qui font partie du processus politique.

Question 4

Les autorités cantonales n'ont aucun lien institutionnel avec les entreprises qui s'occupent de l'installation en Suisse de personnes domiciliées à l'étranger.

Question 5

Certains membres du personnel cantonal ont des contacts sporadiques avec les entreprises de ce type. Ces contacts interviennent dans le cadre de l'exercice du mandat des différents services cantonaux concernés. Les entreprises n'obtiennent aucun renseignement particulier.

Question 6

Les autorités cantonales ne confient aucun mandat à ces sociétés, que ce soit en matière de domiciliation de personnes physiques dans le canton de Berne ou d'application de l'imposition d'après la dépense.

Question 7

Les autorités cantonales ne fournissent à ce type d'entreprise aucun renseignement particulier qu'elles ne fourniraient pas à toute autre personne.

Question 8

Que des entreprises privées aident des personnes à forte capacité contributive à venir s'installer dans le canton de Berne n'entache en rien la réputation de ce dernier. Au contraire, l'espace économique bernois a tout intérêt à accueillir aussi des personnes à forte capacité contributive qui y paieront leurs impôts.

Au Grand Conseil